

## **SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS**

**Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM)**

**Commune de BESSAN**

**Champ captant de la Barquette**

**Extrait de l'arrêté N° 2017-II-258** portant Déclaration d'utilité publique :

- des travaux de dérivation des eaux
- de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent

### **ARTICLE 1 : Déclaration d'utilité publique**

Sont déclarés d'utilité publique au bénéfice de la CAHM, ci-après dénommée le bénéficiaire :

les travaux à entreprendre en vue de la dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine à partir du champ captant de la Barquette, sis sur la commune de Bessan,

la création des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour du champ captant et l'instauration des servitudes associées pour assurer la protection des ouvrages et de la qualité de l'eau